VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DES SPECULATIONS PAYANTES DANS DES Cottages Doubles et Simples dans de Bonnes Locations

—ET—

Terrains de Valeur à Bâtir

Aproximités des Lignes de Cars.

SUCCESSION DE JOSEPH APKEN.

No 01,258, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan Encanteur—Bureau No. 339 rue Carondelet JEUDI le 12 décembre 1912, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre daté le 23 octobre 1912 de l'Hon. Fred D. King, juge de la ci-dite Cour, Division B, siégeant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement.—**LA MAISON DOUBLE A UN ETAGE EN BOIS**, Nos. 3918-3920 rue Laurel, retirée de la rue, ayant cinq chambres de chaque côté sur un certain terrain situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No. 151, borné par les rues Laurel, Général Taylor, Austerlitz et Annonciation. La dite parcelle de terre mesure trente-six pieds (36) cinq pouces (5) face à la rue Laurel sur cent vingt cinq pieds (125) deux pouces (2) de plus ou de moins en profondeur entre lignes parallèles et est formée du tout du terrain No. Dix-sept, d'une partie du terrain No. seize, qui adjoignant le dit terrain No. seize, qui mesure trente pieds (30) face à la rue Laurel sur cent vingt cinq pieds (125), deux pouces (2) de plus ou moins en profondeur entre lignes parallèles, et la dite partie du terrain No. dix-sept mesure six pieds (6) cinq pouces (5) face à la rue Laurel sur la même profondeur que terrain No. seize, suivant le plan de voyer fait par H. W. W. Reynolds D. V. V., daté du 14 Août 1906, la dite parcelle de terre mesure trente six pieds (36) cinq pouces (5) face à la rue Laurel (commençant à un point cent vingt pieds (120) de distance de l'encoignure des dites rues Laurel et Austerlitz, la même largeur sur l'arrière ligne, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds (125) deux pouces (2) entre lignes parallèles, et est formée du tout du terrain No. seize et d'une partie du terrain No. dix-sept, adjoignanat le dit terrain No. seize qui mesure trente pieds (30) face à la dite rue Laurel, sur cent vingt cinq pieds (125) deux pouces (2) de profondeur entre lignes parallèles, et la dite partie du terrain No. dix-sept mesure six pieds (6) cinq pouces face à la rue Laurel, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds (125) deux pouces (2) de profondeur entre lignes parallèles.

Deuxièmement.—**LE COTTAGE DOUBLE A UN ETAGE EN BOIS**, Nos. 1825-1827 rue Tchoupitoulas, ayant quatre chambres de chaque côté, sur un certain terrain situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No. 120 anciennement ilet No. 5 du Faubourg West Bouligny, borné par les rues Tchoupitoulas (dernièrement Levée, Lyon, Bordeaux et Annonciation (dernièrement Jersey) désigné par la lettre B sur un croquis par Albert G. Blanchard, Député Voyer de Ville, le 13 juin, 1887, et annexé à un inventaire fait par James Boyd Grinage, notaire dans cette ville, le 9 Mai, 1905, aussi sur un croquis par W.J. Seghers, Député Voyer de Ville, le 2 novembre 1912. D'après les dits croquis, le dit terrain mesure trente et un pieds (31) trois pouces (3) face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur entre lignes parallèles et égales de cent pieds (100).

Troisième.—**UN COTTAGE DOUBLE A UN ETAGE**, Nos. 1829-1831 Rue Tchoupitoulas, ayant quatre chambres de chaque côté, sur un certain terrain situé dans le même district et ilet et adjoignant la seconde ci-dessus propriété décrite, désignée par la lettre "A" sur le dit ci-devant croquis par Albert G. Blanchard, Député Voyer de Ville, le 13 Juin 1887, et annexé à un inventaire fait par James Boyd Grinage, un notaire dans cette ville, le 9 mai, 1905, aussi le croquis par W. J. Seghers, et mesurant d'après ces dits croquis trente et un pieds (31) trois pouces 3) face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds (100).

Quatrième.—**LE COTTAGE DOUBLE A UN ETAGE EN BOIS**, Nos. 8116-8118 rue Jeannette, sur un certain terrain situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jeannette, Dublin, Poplar et Ave Carrollton, désigné par la lettre X, sur un croquis de voyer, par W. J. Seghers, le 2 nov., 1912, et suivant le dit croquis ou plan de voyer, le dit terrain X commence à une distance de cent seize pieds (116), six pouces (6) et quatre lignes (4) de l'encoignure de la rue Jeannette et de l'ave Carrollton, et mesure trente pieds (30) six pouces (6) et trois lignes 3) face à la rue Jeannette, même largeur dans le fond, sur une profondeur de soixante pieds (60), deux pouces (2) et trois lignes (3) entre lignes parallèles.

Cinquième.—**UN COTTAGE DOUBLE A UN ETAGE EN BOIS**, Nos. 8120-8122 rue Jeannette ayant trois chambres de chaque côté, sur un certain terrain, situé dans le même district et ilet et adjoignant la quatrième ci-dessus propriété décrite et désignée par la lettre Y sur le dit ci-devant croquis par Seghers, et mesurant d'après le dit croquis, trente pieds (30) onze pouces (11) et une ligne (1) face à la rue Jeannette, même largeur dans le fond sur une profondeur de soixante pieds (60), deux pouces (2) et trois lignes (3) entre lignes parallèles.

Sixième.—**QUATRE CERTAINS TERRAINS**, situés dans l'ancienne ville de Carrollton maintenant le Septième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet désigné sur un vieux plan de Carrollton par le No. 300-B, et sur un plan du Septième District désigné comme ilet No. 652, borné par les rues Holly Grove, Hamilton, Mark et Pear (dernièrement 19), lesquels terrains sont désignés par les Nos. 4, 5, 6, et 7 sur un certain plan fait par H. W. W. Reynolds, voyer annexé à un acte de vente devant Chas. G. Rebentisch, notaire sous date du 2 sept., 1905, et lesquels dits terrains mesurent chacun d'après le dit plan trente pieds (30) face à la rue Hamilton, sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes égales et parallèles.

Septième.—**LA MAGNIFIQUE BATISSE SIMPLE A UN ETAGE EN BOIS**, No. 9002 rue Quince, retirée du trottoir sous une barrière en fer, ayant corridor, sept chambres et chambre à bain, sur un certain morceau ou parcelle de terre, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Quince, Holly Grove, Heaton et Hamilton, designé comme ilet No. 663 (anciennement ilet No. 315), lequel morceau ou parcelle de terre est désigné par le No. 18 sur une certificat de voyer et subdivision faite par Walter J. Seghers, Député Voyer de Ville, daté le 16 Août 1912, et mesurant d'après le dit voyer, soixante pieds (60) face à la rue Quince, sur une profondeur de cent huit pieds (108) dix pouces (10) entre lignes égales et parallèles, formant le coin des rues Quince et Holly Grove.

Huitième.—**UN CERTAIN TERRAIN** dans le même district et ilet que les propriétés précédentes, et désigné sur le dit certificat de voyer et subdivision de Walter J. Seghers par le No. 19, lequel dit terrain No. 19 mesure trente pieds (30) face à la rue Quince, sur une profondeur de cent huit pieds (108) dix pouces (10) entre lignes égales et parallèles.

Neuvième.—**UN CERTAIN TERRAIN** même district et ilet que le terrain précédent, et designé sur le dit plan de Walter J. Seghers par le No. 20, et mesure d'après ceci, trente pieds (30) face à la rue Quince sur une profondeur de cent huit pieds (108) dix pouces (10) entre lignes égales et parallèles.

Dixième.—**DEUX CERTAINS TERRAINS** dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite, désignés sur le dit plan par Walter J. Seghers par les Nos. 21 et 22, et mesure chacun trente pieds (30) et un pouce (1) face à la rue Quince, sur une profondeur de cent huit pieds (108) et dix pouces (10) entre lignes égales et parallèles.

Onzième.—**UN CERTAIN MORCEAU OU PARCELLE DE TERRE**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent étant l'écurie en bois à un étage et grange dont on se sert comme laiterie, situé dans le même district et ilet que les propriétés précédemment décrites, designé sur le dit plan par Walter J. Seghers comme No. 17, et mesure soixante et onze pieds (71) deux pouces (2) face à la rue Holly Grove, sur une profondeur de cent quatre vingt pieds (180) deux pouces (2) entre lignes égales et parallèles.

Douzième.—**TROIS CERTAINS TERRAINS** dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, et désignés sur le dit plan de Walter J. Seghers par les Nos. 14, 15, et 16, mesurant chacun trente pieds (30) face à la rue Holly Grove sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes égales et parallèles.

Treizième.—**UN CERTAIN TERRAIN** dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, designé sur le dit plan par Seghers par le No. 13 et formant l'encoignure des rues Holly Grove et Heaton, et mesure d'après le dit plan, trente pieds (30) face à la rue Holly Grove sur une profondeur et face à la rue Heaton, et, entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds (120).

Quatorzième.—**DEUX CERTAINS TERRAINS**, dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, et désignés sur le dit plan par Seghers par les Nos. 11 et 12, mesure chacun trente pieds (30) un pouce (1) face à la rue Heaton, sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes égales et parallèles.

Quinzième.—**UN CERTAIN TERRAIN**, dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, désigné sur le dit plan par Seghers par le No. 10, et mesure d'après cela trente pieds (30) face à la rue Hamilton, sur cent vingt pieds (120) de profondeur et face à la rue Heaton, et forme le coin des rues Hamilton et Heaton.

Seizième.—**TROIS CERTAINS TERRAINS**, dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, désignés sur le dit plan de Seghers par les Nos. 7, 8, et 9, et mesure chacun d'après le dit plan, trente pieds (30) face à la rue Hamilton, sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes égales et parallèles.

CONDITIONS.—La moitié ou plus comptant, le solde s'il y en a en un ou en et deux ans, la dite partie de crédit s'il y en a, devant être garantie par hypothèque et privilèges pour la dite partie de crédit non payée et devant être représentée par le lieu de vendeur portant un intérêt de sept pour cent à partir de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement, et toutes les clauses usuelles de sécurité pour protéger le possesseur des dits billets. Toutes les taxes pour l'année courante devant être payées au prorata depuis la date de l'acte de vente. Tous les loyers devant appartenir aux propriétés jusqu'à la date que l'acte de vente soit signé. Tous les certificats devant être aux frais des propriétés. Les Actes de vente devant être passés devant W. G. Rogers notaire aux frais des acquéreurs. Dix pour cent du prix d'achat devant être déposé avec le dit encanteur au moment de l'adjudication.

W. F. BREWER, Avocat.

nov-10-17-24—dec-1-8-12

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple en Bois.

No 3425 Rue Calhoun.

SUCCESSION DE LEWIS McGINTY.

No 101,427—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN ET CORDILL — W. A Kernaghan, Encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 12 décembre 1912, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 6 novembre 1912 de l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété suivante décrite, à savoir—

Le cottage simple en bois à un étage, retiré du trottoir, contenant quatre chambres, cuisine, etc., No 3425 rue Calhoun, sur un certain lot de terrain situé dans le Sixième District de cette ville dans le carré borné par les rues Calhoun, McKenna Hewes et la ligne de Bloomingdale, ledit lot est désigné par le No 7 sur un plan par B. M. Drossner voyer, daté du 31 mars 1896, annexé à un acte devant N. B. Trist, ancien notaire, en date du 9 avril 1906, et suivant ledit plan ledit lot mesure vingt-six pieds trois pouces trois lignes de face à la rue Calhoun, la même largeur en arrière sur quatre-vingt-dix-sept pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Dans un voisinage qui s'améliore.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912 en plus et en sus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant seront requis au moment de la vente. Acte de vente devant A. Brian, notaire, aux frais de l'acquéreur.

O. C. Friedrichs, avocat.

10 nov—10 17 24—déc 1 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bons Terrains pour Bâtir Dans une Section Améliorée,

Prés d'une ligne de Cars.

Succession d'Antoine Anciles.

No 100,562—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W.A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 339 rue Carondelet— JEUDI, le 14 novembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre de l'Hon Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B. agissant pour l'Hon. Porter Parker, juge de la Division D, absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété suivante décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville dans le carré anciennement No 91 maintenant No 203 borné par les rues Vertues (maintenant Rochblave), Nlle Orléans, Tonti et St Bernard (maintenant Allen). Les dits lots sont désignés par les Nos 16 et 17 et mesurent chacun soixante pieds de face à la rue Vertue par une profondeur de cent cinquante pieds en mesure française, désignés sur un plan de Joseph Pilié, annexé à un acte de vente devant Octave De Armas, ancien notaire, daté le 10 juillet 1830. Les lots de terre ci-dessus mentionnés seront vendus comme quatre lots, mesurant chacun trente pieds de face sur une profondeur de cinquante pieds en mesure française.

Conditions—Comptant sur les lieux. L'acquéreur devra assumer les taxes dues et exigibles en 1912, en sus et en plus du prix de l'adjudication. Vingt pour cent comptant sera réclamé de l'acquéreur au moment de la vente. L'acte de vente sera passé devant Geo Montgomery, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs avocat.

13 oct—13 20 27—nov 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

ECURIE EN BOIS A UN ETAGE Nos 1116-1120 RUE St-Claude

—ET LE—

Joli Cottage Simple No 1534 Rue Broad.

Succession de John S. Anderson

No 91,371

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W.A. Kernaghan, Encanteur. Bureau No 339 rue Carondelet—MARDI, 26 novembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan public, en vertu d'un ordre daté du 21 octobre 1912, par l'Honorable Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1er La jolie petite maison simple à un étage en bois, No 1534 rue Broad, retirée du trottoir, avec une grille en fer, ayant galeries, 5 chambres, etc. sur un certain terrain situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans le carré borné par les rues Broad, Columbus, Laharpe et Dorgenois, désigné comme terrain No 2, sur un croquis fait par George H. Grandjean daté du 17 mai 1892, une copie duquel est annexé à un acte de vente par Dominique Dentaguan au "Italo-American Homestead Association", passé devant Théodore Cotonio, notaire, le 1er juin 1893, ledit terrain mesurant d'après ledit croquis, trente cinq pieds de face à la rue Broad sur une profondeur de cent dix-huit [118] pieds et six [6] lignes entre lignes parallèles.

2me L'écurie en bois d'un étage Nos 1116-1120 rue St Claude, sur un certain terrain ou parcelle de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans le carré No 111, borné par les rues Bayou Road, St Claude, Ursuline et Rempart, ledit lot étant désigné par la lettre A sur un plan dressé par C. U. Lewis, daté du 21 février 1905 et annexé à un acte passé devant J. C. Wenck, notaire, le 24 février 1905, ledit lot mesurant quarante quatre (44) pieds dix [10] pouces et six [6] lignes de face à la rue St-Claude, commençant à une distance de cent quinze [115] pieds, six [6] pouces de l'encoignure de St Claude et Ursulines, et quarante-trois [43] pieds, six (6) pouces en largeur dans le fond sur une profondeur d'à peu près cent vingt huit (128) pieds.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le solde payable en deux paiements égaux dans un ou deux ans, les dits paiements représentés par des billets de l'acquéreur portant un intérêt de sept pour cent par an, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et toutes les clauses de sécurité sur la propriété vendue. Un dépôt de dix pour cent (10 0|0) du prix d'achat sera requis du dernier enchérisseur au moment de l'adjudication.

Les actes de vente passés devant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.

Howe, Fenner, Spencer & Cooke, avocats.

26 oct—26—nov 3 10 17 24 26

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN,

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Succession d'un Joli Cottage Simple retiré No 620 rue Galvez, entre les rues Perdido et Poydras.

JEUDI, LE 5 DECEMBRE 1912, A MIDI.

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

SUCCESSION DE MARGARET E. BARES.

No101 915—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division —.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur —Bureau No 806 rue Perdido — JEUDI, le 5 décembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et suivant un ordre qui m'a été adressé daté et signé le 20 octobre 1912 par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire sus-intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques la propriété suivante décrite à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné comme lot No Douze, dans l'ilet borné par les rues Galvez Johnson, Perdido et Poydras, sur un plan déposé dans le bureau de A. J. Villeré, ancien notaire dans cette ville, comme plan No Un d'après lequel plan le dit terrain mesure vingt-cinq pieds neuf pouces et deux lignes de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent trente-deux pieds trois pouces et quatre lignes.

Les améliorations se trouvent au No 620 rue Galvez et comprennent un cottage simple en bois recouvert en ardoises, ayant 4 chambres, galleries de face et de côté.

Conditions—La moitié ou plus comptant, et le solde s'il y en a en un crédit d'un an, représenté par un billet de l'acheteur, portant huit pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par lien de vendeur et hypothèque et privilège. L'acte de vente avec toutes les clauses usuelles de sécurité devra être passé devant Theodore A. Beck, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devra assumer et payer les taxes de 1912 ainsi que les certificats nécessaires pour la vente. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication en acompte de la vente.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur,
806 rue Perdido.

3 nov—3 10 17 24—déc 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAISON SIMPLE

1611 Avenue Champs-Elysées, entre les rues Claiborne et Derbigny.

DEUX TERRAINS

(Subdivion Melrose, addition à ou près de Gulport, Miss.)

QUARANTE TERRAINS

Est Ansley, comté Hancock, Miss.

JEUDI le 14 novembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

SUCCESSION DE PETER J. MAY.

No 101,249—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. — Division —.

PAR ERNEST A CARRERE, Encanteur —Bureau No 806 rue Perdido, JEUDI le 14 novembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et suivant un ordre rendu et signé le 10 octobre 1912, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division —, je procéderai à vendre aux enchères publiques la propriété ci-après décrite, à savoir:

1er Deux certains lots de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent situés dans le Troisième District de cette ville dans le carré borné par l'avenue Champs Elysées et les rues Claiborne, Derbigny et Marigny, sur un plan particulier dessiné par C. A de Armas, daté du 23 mai 1873, s'adjoignant, et mesurant chacun en mesure américaine, 29 pieds un pouce et trois lignes face à l'avenue Champs Elysées sur une profondeur de cent onze pieds, neuf pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations se trouvent au No 1611 avenue Champs Elysées et consistent en un cottage simple ayant environ 10 chambres, vestibule, galerie.

Deuxième.—Lots 1 et 2 dans l'ilet 2 de la subdivision Melrose, adjoignant ou près de Gulfport, Mississippi, comté Harrison, Mississippi, suivant le plan officiel le tout étant enregistré au bureau du chancelier du comté Harrison, Etat du Mississippi.

Troisième. Les terres ci-après situées dans le comté Hancock, Etat du Mississippi, dans la ville de Est Ansley et décrites ci-après:

Terrains 1 à 14, inclusivement, et Nos 25 à 38 inclusivement, dans l'ilet 116.

Terrains 1 à 6, inclusivement, Nos 33 à 38, inclusivement, dans l'ilet 153.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devra payer et assumer en sus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1912, l'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur, devant Théodore A. Beck, notaire dans cette ville. Un dépôt de 10 0|0 sera requis au moment de l'adjudication en acompte de la vente.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur.

Legier et Gleason, avocats.

13 oct—13 20 27—nov 3 10 14

Ernest A. Carrère

ANNONCE JUDICIAIRE.
COTTAGES

2437 rue VILLERE, coin MUSIQUE

2445 rue VILLERE, près MUSIQUE

1343 rue MUSIQUE, entre VILLERE et URQUHART

2448-2450 rue VILLERE, entre MUSIQUE et ARTS

Deux Actions du Fonds Capital de la "Third District Savings, Banking and Trust Company."

JEUDI, 14 novembre 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne

Succession d'Andrew Stein.

No 101,769—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, Bureau 806 rue Perdido — le JEUDI, 14 novembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre rendu, signé et daté le 3 octobre 1912, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, je procéderai à vendre à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1. Une certaine parcelle de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré 612, borné par les rues Villeré, Arts, Musique et Robertson, laquelle dite parcelle de terre commence à une distance de cinquante six pieds et six pouces de l'encoignure de la rue Musique et mesure en mesure américaine trente-huit pieds de face à la rue Villeré sur une profondeur de trente et un pieds sept pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations se trouvent au No 2445 rue Villeré près de la rue Musique, et consistent en un cottage simple en bois couvert en ardoises ayant 3 chambres, hangars et citernes.

2. Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et carré que la propriété ci-dessus décrite, formant le coin des rues Villeré et Musique et mesurant cinquante-six pieds de face rue Villeré sur une profondeur et façade rue Musique de trente-deux pieds.

Les améliorations sont connues comme No 2437 rue Villeré, coin Musique et consistent en un cottage en bois ayant cinq chambres, grande cour et hangars.

3. Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Urquhart, Musique et Arts, désigné par le No 3, sur un plan de A. Castaing, architecte, déposé dans le bureau de O. Drouet, ancien notaire, lequel lot de terrain mesure, en mesure américaine, quarante trois pieds de face rue Villeré sur une profondeur de soixante quatre pieds.

Les améliorations se trouvent aux Nos 2448-2450 rue Villeré, entre les rues Arts et Musique et consistent en une boulangerie, ayant les chambres à pains, four, étable et grande cour.

4. Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même ilet et district que la troisième propriété ci-dessus décrite, et mesurant trente trois pieds deux pouces de face rue Musique sur une profondeur et façade de soixante-dix-sept pieds rue Villeré et est désigné par le No 1 sur le plan ci dessus mentionné de Castaing.

Les améliorations se trouvent au No 1343 rue Musique, entre les rues Villeré et Urquhart et consistent en un cottage simple en bois couvert en ardoises, contenant à peu près 9 chambres, citernes, hangars.

Conditions—Comptant. L'acte de vente et tous les certificats réclamés pour la vente seront aux frais de l'acquéreur. l'acquéreur devant payer et assumer les taxes de l'année 1912 en plus et en sus du prix de l'adjudication. Les actes de vente devant être passées devant Théodore A. Beck, notaire. Au moment de l'adjudication un dépôt de dix pour cent doit être fait du prix d'achat, en acompte de la vente.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur.
806 rue Perdido.

Légier & Gleason, avocats.

13 oct—13 20 27—nov 3 10 14

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAISON DOUBLE.

1724 rue St-Antoine, entre les rues Derbigny et Roman.

JEUDI, le 14 novembre 1912 à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

Succession de Mathilde Caroline Mothe, épouse de William D. Langshan.

No 101,199.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur bureau No 806 rue Perdido — JEUDI le 14 novembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre rendu signé le 7 octobre 1912, par l'Hon. Fred. D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. T. C W. Ellis, juge de la Division A maintenant absent en congé, je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terrain avec les améliorations dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet 769 [anciennement No 50 du Faubourg Marigny], borné par les rues St-Antoine, Annette, Roman, [anciennement Spidell] et Derbigny [anciennement Prosper], lequel lot est désigné par le No 20 sur un plan de Joseph Brill, voyer, et mesure d'après le dit plan, en mesure américaine vingt six pieds, sept pouces et cinq lignes de face sur la rue St Antoine par une profondeur de cent quinze pieds quatre pouces et une ligne.

Les améliorations se trouvent au No 1724 rue St-Antoine et consistent en une maison double en bois couvert en ardoises, ayant 3 chambres de chaque côté.

Conditions — La moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et le solde s'il y en a, en un crédit d'un an, représenté par un billet de l'acquéreur portant intérêt à 7 pour cent, et ladite note garantie par lien de vendeur, privilège et hypothèque, avec toutes les clauses usuelles de sécurité contenues dans les actes de vente à crédit de cette ville; l'acquéreur ou les acquéreurs devront payer en sus et en plus du prix d'adjudication les taxes de 1912, le prix de tous les certificats et l'acte de vente devant James Simeon, notaire. Un dépôt de 10 0|0 sera réclamé au moment de l'adjudication en acompte de la vente

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur, 806 rue Perdido.

13 oct—13 20 27—nov 3 10 14.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Cottage double avec deux étages à l'arrière 1220-1222 rue Amélia, entre les rues Camp et Chestnut.

Loué $36 par mois.

JEUDI, le 14 novembre à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

Jules J Viosca vs Mary E. Moore et al.

No 100,266—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau 806 rue Perdido —JEUDI, le 14 novembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 12 juin 1912 et lu et signé en Cour ouverte le 18 juin 1912 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une parcelle de terre ainsi que toutes les bâtisses qui s'y trouvent portant les numéros municipaux 1220-1222 rue Amélia, dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans le carré 269, borné par ladite rue Amélia, Peniston, Camp et Chestnut, mesurant cinquante cinq (55) pieds dix (10) pouces de face à la rue Amélia sur une profondeur de cent onze (111) pieds, quatre (4) pouces et cinq (5) lignes sur la ligne approchant le plus près de la rue Chestnut et une profondeur d'à peu près cent onze [111] pieds sept pouces sur le côté de la ligne le plus près de la rue Camp la même étant composée du tout du lot No dix-huit et d'une partie du lot dix neuf. Acquis par Mme Veuve Bridget M Gogarty le 15 décembre 1896, C. O. B. 165 folio 220.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le solde en un crédit d'un an ou deux ans, garnat par lien de vendeur sur la propriété vendue, portant huit pour cent d'intérêt par an sur les paiements arriérés depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement. Le vendeur devra collecter et recevoir les loyers de la propriété jusqu'à la date du jour où sera signé l'acte de vente devant notaire. L'acquéreur devra payer en sus et en plus du prix de l'adjudication le prix de tous les certificats nécessaires à l'acte de vente et en plus devra assumer le paiement des taxes de ville et d'Etat à collecter pendant l'année 1912 en sus et en plus du prix de l'adjudication. L'acte de vente devant Joseph Lautenschlaeger, notaire, aux frais de l'acquéreur.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur, 806 rue Perdido.

13 oct—13 20 27—nov 3 10 14

VENTES A L'ENCAN

Jacobs-Gleason, inc.

VENTE JUDICIAIRE.

Un cottage double No 212 14 rue sud Cortez entre les rues Cleveland et Palmyra.

M. J. DIGBY, et als.

vs.

M. B. DIGBY, et als.

No. [illegible] Cour Civile de District.

A L'ENCAN JEUDI LE 12 DECEMBRE, 1912, BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No. 311 rue Baronne à midi.

En vertu et suivant le jugement signé par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, siégeant en cour siégeante le 6 Nov. et adressé à Jacobs-Gleason Inc.

S. L. JACOBS, Encanteur.

Bureau No. 303 rue Carondelet.

Procédera à vendre à l'enchère publique à la date ci-dessus mentionnée la propriété ci-après décrite à savoir:—

UN CERTAIN TERRAIN avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No. 730, borné par les rues Cortez, Cleveland, Télémachus et Palmyre, désigné par le No. vingt deux, sur un plan de C. A. de Armas, voyer daté le 4 janvier, 1867, un copie duquel est annexé à un acte de vente passé devant Marcel T. Ducros, ancien notaire, dans cette ville, le 14 Août, 1883, et lequel dit terrain commence à une distance de 108 pieds de l'encoignure des rues Cortez et Cleveland, et mesure 34 pieds 6 pouces et 6 lignes face à la rue Cortez sur une profondeur de cent trente huit pieds six pouces et quatre lignes. Les améliorations consistent en un joli cottage double retiré ayant cinq chambres de chaque côté.

CONDITIONS—Comptant, les acquéreurs devant assumer et payer en sus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de l'année 1912. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur et devant être passé devant Theodore Abek, notaire, 10 0|0 du prix d'achat devant être déposé avec:

JACOBS-GLEASON, INC.
S. L. JACOBS, Encanteur,

Thompson B. Walker, avocat pour les demandeurs.

Legier et Gleason, avocats pour les défendeurs

nov10-17-24-dec1-8-12

W. H. Fitzpatrick

ANNONCE JUDICIAIRE.

Occasion pour le spéculateur

Le cottage simple No 4023 rue Tchoupitoulas.

Succession de Henri Dimm ou Dim.

No 101,964—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. — Division C.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 904 rue Gravier— MARDI, le 26 novembre 1912, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, sera vendu en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, agissant pour l'Hon E. K. Skinner, juge de la Division C, absent en congé, daté et signé le 23 octobre 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans le carré No trois, du vieux plan de Faubourg Est Bouligny, ou carré No 112 du nouveau plan fait par Henry C. Brown, voyer, borné par les rues Levée (actuellement Tchoupitoulas), Jersey (actuellement Annonciation), Constantinople et Marengo; ledit lot est désigné par le No cinq sur un plan dans un livre de plans annexé à un acte déposé devant Sam Magner, ancien notaire, daté du 5 avril 1865 et mesurant trente pieds de face à la rue Levée (actuellement Tchoupitoulas) sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple connu comme No 4023 rue Tchoupitoulas, contenant à peu près cinq chambres, entrepot et hangar dans le fond.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1912 en sus et en plus du prix de l'adjudication, et devra déposer 10 0|0 avec l'encanteur au moment de la vente. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, devant Jno B. Urlange, notaire.

G. G. K [illegible]enberger, avocat.

26 oct—26 27—nov3 10 17 24 26

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

Occasion splendide pour les spéculateurs.

Propriétés de choix du Troisième District.

Un carré de terrain de valeur faisant face à l'ave St-Roch et aux rues Galvez, Johnson et Espagne.

Deux lots de terrain rue Duels, entre les rues Bourbon et Touro.

Lot de terrain de choix rue Touro, entre Miro et Tonti.

In Re Joseph R. Bree et al vs Jeanne Elise Charlotte Gerbault.

No 101,560—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. — Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne — (Premier étage). JEUDI, le 14 novembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte, ce quatrième jour d'octobre 1912, et le jugement signé en Cour ouverte le dixième jour d'octobre 1912, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District. Division A, absent en congé, dans l'affaire intitulée Joseph R. Bree et Al. versus Jeanne Elis Charlotte Gerbault, il sera vendu aux enchères publiques, en effet de partage, à savoir—

1° Un certain carré de terre dans le Troisième District de la Nlle-Orléans, désigné par le No 1021, borné par l'avenue St Roch et les rues Galvez, Johnson et Espagne, mesurant trois cent vingt-et-un pieds, deux pouces et sept lignes de face sur l'avenue St-Roch et la rue Espagne, et 270 pieds et 2 pouces sur l'une et l'autre des rues Galvez et Johnson. Ledit carré subdivisé en 24 lots (Nos 1 à 24) suivant le croquis par Edgar Pilié, voyer, daté du 28 août 1910.

2° Le tout d'une certaine parcelle de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 1548, borné par les rues Bourbon, Touro, Hope et Duels et mesurant 50 pieds de face sur la rue Duels par une profondeur de 150 pieds.

3° Un certain lot de terrain, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 1175 et désigné comme lot No 1 dudit carré, qui est borne par les rues Touro, Miro, Bourbon et Tonti, et mesure 32 pieds de face à la rue Touro sur une profondeur de 128 pieds.

Conditions—Comptant — Les acquéreurs devront assumer les taxes de 1912 en sus et en plus du prix de l'adjudication. Les actes de vente aux frais des acquéreurs et seront passés devant Alphonse J. Gunee, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

MM. William Winans Wall, Charles Schneider et James B. Rosser Jr, avocats.

E. Howard McCaleb, curateur ad hoc.

12 oct—12 20 27—nov 3 10 14

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Lawrence Klepp.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans— No 100,357—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Louise Klepp, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier.—Chas. I. Denéchaud, avocat.

7 nov—7 11 16

VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Charles White

No 102,091—Cour Civile de District, Div. B.

PETIT COTTAGE SIMPLE

No 2628 rue Derbigny entre Troisième et Quatrième.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd.—Leonard L. Stern, encanteur — sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, 12 décembre 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 8 novembre 1912 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 409 borné par les rues Claiborne, Troisième Derbigny et Quatrième, désigné comme terrain No 12 sur un plan par H. W. Reynolds, député voyer de la ville, daté le 29 septembre 1905, annexé à un acte de Mme Louise Gaertner à M. et Mme De Winter, d'après lequel ledit terrain No 12 mesure 31 pieds 9 pouces de face à la rue Derbigny, le même en largeur dans la ligne en arrière, sur une profondeur de 102 pieds entre lignes parallèles.

Conditions comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues sur la propriété pour l'année 1913, en sus et en plus du prix de l'adjudication et payer pour l'acte de vente devant F. M. Stafford notaire. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd,
Encanteurs.

H. W. Robinson, avocat.

10 nov—10 17 24—déc 1 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Preston M. Hill

No 101,731—Cour Civile de District, Division A.

Résidence Simple à deux Etages

No 827 rue Calhoun

Entre les rues Magasin et Camp

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Léonard L. Stern, Encanteur, —JEUDI, le 21 novembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 15 octobre 1912 par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. T C W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une parcelle de terre, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans le carré No 30 borné par les rues Calhoun, Magasin, Camp et l'avenue Henry Clay, sur un plan par S. G. De l'Isle voyer, mesurant quarante pieds, neuf pouces et sept lignes un tiers de face à la rue Calhoun sur cent dix huit pieds cinq pouces et sept lignes un quart sur la ligne la plus près de la rue Camp et cent dix-huit pieds et onze pouces (plus ou moins) de profondeur sur l'autre ligne de coté

Les améliorations se trouvent au No municipal 827 rue Calhoun et consistent en une maison seule à deux étages, ayant un vestibule, 6 chambres, chambre à bain, gaz, égouts etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le solde, s'il y en a, en billets de l'acquéreur, payables en un ou en deux ans, portant un intérêt de 8 0|0 par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, le coût de tous les certificats nécessaires aux frais de l'acquéreur, et les loyers de ladite propriété devant appartenir à la succession jusqu'au moment où l'acte de vente sera signé, ledit acte passé devant Peter Stiff, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd,
Encanteurs.

Geo. Montgomery, avocat.

20 oc —20 27—nov 3 10 17 21

Louis C. Spear

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE JOSEPHINE ANDERSON
Veuve de Cyrus S. Morris.

No 101,710 —Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR LOUIS C SPEAR, Encanteur—Bureau No 347 rue Carondelet — Il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, JEUDI, le 5 décembre 1912 à midi, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 31 octobre 1912, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situ dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 669, borné par les rues Général Taylor, Willow, Milan et Claiborne, et désigné par le No 16 sur un plan de voyer par D. L. Brosnan, voyer, d'après lequel plan le dit lot No 16 mesure trente pieds trois pouces et une ligne de face à la rue Général Taylor, trente pieds sur l'arrière ligne sur une profondeur sur la ligne de coté du No 15, cent six pieds, quatre onces, et une profondeur de la ligne le divisant du terrain No 17 de cent deux pieds quatre pouces et deux lignes.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. Acte de vente passé devant J. Kenton Bailey aux frais de l'acquéreur.

3 nov—3 10 17 24—déc 1 5

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

A. R. Costa versus Mme Vve Cora Ellis.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans — No 54,783 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Wyane Rodgers, juge de la Division A, de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique en mon entrepôt Nos 727 à 731 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI le 19 novembre 1912, à midi., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de meubles de ménage, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions Comptant. M. V. LARESCHE, Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans—P. M. Milner, avocat pour le demandeur.

8 nov—8 13 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Michele Tuso versus George W. Spencer.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 54,960—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Div. C, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux Nos 3129 rue Magasin, dans le Quatrième District de cette ville, MARDI le 19 novembre 1912, à 10 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: 1 pendule, 26 chaises en bois, 3 lits en fer, 2 tables, 2 tables en bois, 1 miroir, 1 bouilloire, 5 chaises, 1 comptoir dessus en marbre et étagères, 2 vitrines, 1 glacière, 1 lavabo et etc., 12 tabourets, 1 grande table, 1 lot de pipes et etc., 1 globe électrique et etc., 1 fontaine à café, 1 petite table 1 lavabo dessus en marbre 1 toilette et glace, 1 fontaine pour eau glacée, 1 fourneau de cuisine 1 paire de porte-grillées, 1 balance avec les poids et etc. Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numéro de d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau. Conditions—Comptant. M. V. LARESCHE, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—C. Marienai, Jr., avocat pour le demandeur.

8 nov - 8 13 19

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

VACHES, VACHES, VACHES, CHEVAUX, CHEVAUX, CHARRETTES, ETC.

Vente de sherif de 76 Vaches, 2 Chevaux, Charrettes, Harnais, Bidons à lait et Ustensils, etc.

Jacob Itzkovitch vs Abraham Katz et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans— No 102,384—En vertu d'un ordre de vente en date du 8 novembre, 1912, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux et après désignés, JEUDI, le 21 novembre, 1912, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux No. 732 rue Hennessey près du coin de la rue Ulloa, 76 vaches 2 chevaux, 1 charrette à lait, 1 charrette à 4 roues, 1 lot de harnais, bidons à lait, divers, etc., suivant l'inventaire.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

E. M. Cahn et T. A. Schuber, avocats pour le demandeur.

9 nov—9 10 15 21

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Philip Maurice et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 102,415 — Division B—Attendu que Philip Maurice, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Philip Maurice et son épouse, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Oscar Schreiber, avocat.

12 nov—12 16 21

Succession de F. J. La Pierre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No 100,951—Division C— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William E. De France, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Dufour & Dufour, avocats.

10 nov—10 14 19

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

1901-03 rue Dryades, coin de la rue Félicité. Bâtisse en briques à deux étages pour maison de commerce.

Toutes les améliorations modernes.

En face du magasin de marchandises sèches Kaufman.

Succession de Catherine Connors, épouse décédée de James Burns.

No 101,930—Cour Civile de District, Division E.

PAR RAMSEY & DANZIGER—C. A. RAMSEY, Encanteur —Bureau 341 rue Carondelet, JEUDI, le 12 décembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 8 novembre 1912, par l'Hon. Geo. H. Théard juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et qui m'a été adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 202, borné par les rues Dryades, Remparts, Félicité et St André, formant l'encoignure des rues Dryades et Félicité, et mesurant 28 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue Dryades, 27 pieds 2 pouces de large dans le fond, sur une profondeur et face à la rue Félicité de 62 pieds 4 pouces et 4 lignes et une profondeur de 48 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté adjoignant le terrain No 20.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le solde, s'il y en a, en un crédit de un ou et deux ans, portant un intérêt de 7 pour cent par an, à partir de la date de l'achat jusqu'au paiement, avec toutes les sécurités et clauses, l'acquéreur devant payer les taxes de 1912 et l'acte de vente devant E. L. Weil, notaire. Un dépôt de 10 pour cent est réclamé au moment de l'adjudication.

10 nov -10 17 24 —déc 1 8 12

AVIS AUX CREANCIERS

Richard Brock vs Automobile Livery and Sales Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 98,058—Division D —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final et le compte amendé présentés par la Bank of Orleans, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Frank M. Butler, avocat.

6 nov—6 10 15

E. A. ANDRIEU.

SUCCESSEUR DE JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières

Stocks et Bons,

202 RUE PERDIDO.

Membre de la New Orleans Stock Exchange P. O. Boite 113, Nouvelle Orléans.

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.